

CHAUX



Photo: G. Duvernet

REPAS DES AINES

SOMMAIRE

- 2 - LE MOT DU MAIRE
- 4 - TRAVAUX
- 5 - MAIRIE DE CHAUX
- 6 - LUMIERES DE NOEL
- 7 - ARNAQUES
- 8 - LA RECETTE DU SEMESTRE
- 9 - LES ECHOS DE L'EAU
- 12 - LES TALENTS DE CHAUX
- 13 - CHAUX BIZZ
- 15 - CHAUX VILLAGE PATRIMOINE
- 16 - UN SIECLE D'HISTOIRE
- 17 - PATOIS BOURGUIGNON
- 18 - RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME
- 19 - ETAT-CIVIL



LE BULLETIN

LE MOT DU MAIRE

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES – 1 AN DEJA !

Créée le 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges, rassemble les anciennes communautés de Gevrey-Chambertin, Nuits Saint Georges et du Sud Dijonnais.

Entité de plus de 30.000 habitants répartis en 56 communes sur 500 Km², elle est la plus importante de Côte d'Or, installée sur un territoire géographique stratégique entre DIJON & BEAUNE.

Ce début de mandature a été surtout consacré à la mise en place de l'organisation administrative, financière et budgétaire autour d'un bureau composé d'un Président et de 14 Vice-Présidents.

14 « conseils communautaires » ont été consacrés à cette 1ère année de fonctionnement avec plus de 250 délibérations prises sur de nombreuses thématiques avec notamment le vote du budget principal s'élevant à près de 35 millions d'euros.

Les derniers débats passionnés ont débouché sur 2 délibérations importantes à mes yeux car elles entraient bien dans l'esprit communautaire qui devrait nous animer et nous fédérer.

La prise de la compétence scolaire sur tout le territoire de la communauté de communes (seul l'ex. Gevrey-Chambertin l'exerçait depuis 2005). 44 voix contre la prise de compétence (donc restitution aux 22 communes du secteur de Gevrey-Chambertin), 34 voix pour la prise de compétence et 2 votes blancs.

La prise de la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2018 sur l'ensemble des 56 communes de la communauté. 49 voix pour, 26 voix contre et 2 votes blancs.

Toutes les décisions, les orientations à venir seront à nouveau importantes car derrière, c'est 30.000 habitants qui seront en droit de demander des comptes. Le débat démocratique est certes nécessaire, mais c'est dans le respect de l'autre que nous sommes condamnés à dépasser quelque fois nos approches des problèmes et nos modes de réflexion. Chacun doit y trouver son compte parfois dans la difficulté, mais il faut aussi savoir aller au-delà.

Je referme là ce chapitre en espérant que mes propos soient partagés par la plupart d'entre vous.

.....oooooOooooo.....

JE TERMINERAI EN VOUS PRESENTANT MES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2018, VŒUX DE JOIE, DE BONHEUR ET SANTE, POUR VOUS VOS PROCHES ET VOS FAMILLES.

Jean-Claude BELLINI



TRAVAUX

PRINCIPAUX TRAVAUX PROGRAMMES EN 2018

Dans le cadre d'une action de rénovation de l'éclairage public, la commune s'est inscrite dans un programme (TEPCV-CEE) en configuration et technologie LED en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, relayé par le SICECO en lien avec la DREAL. 41 points lumineux sur l'ensemble du territoire communal sont concernés. Coût estimatif : **52.000 euros HT**, moins subventions prévues (Etat + SICECO) **36.600 euros** pour un reste à charge de **15.400 euros**.

Nous avons répondu à l'appel à projet du « Pays Beaunois » et avons présenté le dossier de réfection du lavoir, place des Marronniers. Coût : **24.000 euros H.T**, moins subventions prévues (Pays Beaunois et C.D. 21) **19.000 euros** pour un solde de **5.000 euros**.

Dans la continuité des 2 premières tranches, c'est la 3ème et dernière de la réfection de la V.C. n° 5 dite Route de la Serrée qui est prévue au cours du second trimestre 2018. Coût prévisionnel : **59.500 euros H.T.**, moins aide du C.D. 21 : **18.000 euros**, pour un autofinancement de **41.500 euros**.

Enfin, nous avons également programmé, la rénovation du Monument du Canon en s'inscrivant avec l'Association « Ressources » dans le dispositif du C.D. 21 « Plan Patrimoine Insertion ». Coût : **5.350 euros**, moins aides du C.D. 21 : **2.750 euros** et de Chaux Village Patrimoine à hauteur de 750 euros d'où une part communale de **1.850 euros**.

Tous ces travaux sont évidemment conditionnés à l'octroi des aides et subventions ainsi que toutes les recettes prévues au budget communal sinon, certains projets seront différés, voir abandonnés, d'autant plus que la disparition programmée de la T.H. nous privera de revenus substantiels. Elle devrait être compensée à l'euro près (comment ? nous ne le savons pas aujourd'hui).

Jean-Claude BELLINI

MAIRIE DE CHAUX

Région Bourgogne Franche-Comté
Département Côte-d'Or
Arrondissement Beaune
Canton Nuits-Saint-Georges

Code postal 21700
Code commune 21162

Démographie
Population municipale 491ab. (insee 2018)
Densité 69 hab./km2

Géographie
Coordonnées 47° 07' 51" Nord 4° 54' 24" Est

Altitude Min. 265 m – Max. 432 m
Superficie 7,04 km2

Les habitants de Chaux sont les Chaulais et les Chaulaises.

Hôtel de ville

1 place de la Mairie
21700 Chaux

Contacteur la mairie

Téléphone : 03 80 61 04 08
Fax : 03 80 61 04 08
E-mail : mairie.chaux@wanadoo.fr

Site internet: www.mairiechaux21700.fr

Horaires de la mairie

Le lundi : de 14h15 à 16h30
Le mercredi : de 10h00 à 11h45



LUMIERES DE NOEL



ARNAQUES

L'imagination des escrocs n'a pas de limites. Mais elle a une constante : elle se tourne vers les personnes âgées ou les plus fragiles.

L'arnaque au verre d'eau

Un couple repère sa victime dans un commerce et la suit jusque chez elle. Arrivée devant l'immeuble, ou dans le hall, la femme simule un malaise. L'homme demande s'il peut avoir un verre d'eau ou entrer pour téléphoner aux secours. Une fois qu'il est à l'intérieur, il ne lui faut que quelques secondes pour faire main basse sur le porte-monnaie de sa victime.

L'arnaque au rétroviseur

L'escroc repère sa victime sur un parking. Lorsqu'elle prend sa voiture, il lui explique qu'il a heurté la sienne et cassé son rétroviseur et que, plutôt que de faire jouer l'assurance, qui lui vaudrait un malus, il accepte d'être dédommagé en argent liquide... Bien entendu, la somme est exorbitante. Cette arnaque, qui a fait plusieurs victimes en Côte-d'Or l'an dernier, a plusieurs variantes : rayures sur la carrosserie, pare-chocs enfoncé, etc.

Arnaque sur internet ou différent médias.

Un homme vend son pick-up. Il est très regardant sur la législation et assure que pour rendre la transaction légale, il faut opérer par mandat cash. C'est un paiement sécurisé à effectuer à l'agence postale. Il fournit même le lien renvoyant sur le site de La Poste, expliquant, texte de loi à l'appui, en quoi ce mode de paiement est le seul envisageable. Sauf que le site Internet est un faux, et qu'en attendant, le versement de la somme a été fait.

« Notre postière m'avait pourtant avertie », déplore la personne arnaquée. « Quand je suis allée verser l'argent, elle m'a bien demandé si je connaissais le destinataire, car il y a de nombreuses arnaques m'expliquait-elle. »

Pourquoi le couple n'a-t-il pas eu la puce à l'oreille ? « Eh bien, le vendeur nous avait prévenus de ne pas dévoiler qu'il s'agissait d'un achat de voiture, car nous passerions alors dans la catégorie des mandats commerciaux, selon lui, avec des frais à notre charge de 400 €. Il avait tout prévu, c'est évident. » Là encore, pipeau...

Moralité : ne jamais cliquer sur des liens dans des e-mails et toujours se rendre via son propre moteur de recherche sur les sites officiels. Mr et Mme X, d'habitude si prudents, ne digèrent pas de s'être fait rouler : « Je paye tous mes achats Internet, même les plus petits, par une e-carte sécurisée. Alors oui, c'est dur d'admettre qu'on a marché dans la combine... Espérons que notre témoignage évitera que cela se reproduise. »

Ces arnaques se sont produites près de chez vous et elles sont encore plus nombreuses. Internet est une source pour les escrocs : trop beau, trop sympa, gratuit, trop bonne affaire : méfiance !

LA RECETTE DU SEMESTRE

Recette Escargots à la mode de Beaune



4 douzaines d'escargots de
bourgogne décoquillés,
2 échalotes grises,
2 gousses d'ail rose,
2 branches de céleri,
125 grammes de beurre,
1 bouteille de vin blanc aligoté,
1 bouquet garni,
25 cl de bouillon de volaille,
Sel fin de cuisine,
Poivre noir en grains du moulin.

Préparation de la recette Escargots à la mode de Beaune

Peler, émincer les échalotes et les gousses d'ail.
Retirer les fils des branches de céleri.
Les couper en petits tronçons.
Faire fondre 30 grammes de beurre dans une casserole.
Ajouter les échalotes et le céleri.
Faire cuire doucement 5 minutes.
Y verser le vin blanc.
Ajouter l'ail et le bouquet garni.
Faire réduire de moitié sur feu assez vif.
Remuer régulièrement sans couvrir la casserole.
Ajouter le bouillon de volaille.
Bien mélanger.
Poursuivre la cuisson toujours à découvert 30 minutes environ.
Puis, passer le liquide obtenu dans une passoire fine.
Bien l'écraser les aromates pour obtenir des saveurs plus concentrées.
Verser le liquide dans une casserole propre.
Rectifier l'assaisonnement.
Mettre les escargots dans la casserole sur feu doux.
Bien mélanger.
Incorporer le reste de beurre en parcelles en fouettant pour bien lier.
Servir en cassolettes chaudes.

LES ECHOS DE L'EAU

Les Echos de l'eau.....

Rapport sur le service de l'eau potable en 2016 et point sur la protection de la source d'Arcenant :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Hautes Côtes (SIAEP HC) regroupe les communes d'Arcenant, Chaux, Fussey, Magny les Villers, Marey les Fussey et Meuilley soit 1 910 habitants et 896 abonnés (légère baisse par rapport à 2015).

Pour la distribution de l'eau 3 contrats d'affermage sont en cours avec la société Véolia qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des biens (cf bulletin de décembre 2016).

Pour la production de l'eau potable le Syndicat possède 2 sources situées à Chevannes et Arcenant qui ont fourni en 2016, 78 308 m³ d'eau traitée par simple désinfection (75327 m³ en 2015).

Afin de répondre à la demande des usagers des communes de Fussey, Marey les Fussey et Magny les Villers qui ne sont pas alimentées par les sources du Syndicat, nous avons importé de la Communauté d'Agglomération de Beaune un volume de 25 753 m³ (24530 m³ en 2015).

La distribution de l'eau s'effectue via le réseau de 35.2 km. La consommation des foyers a subi une baisse de -0.68% par rapport à 2015, soit une consommation moyenne de 111 litres par habitant /jour.

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...) le rendement était de 79.2% en 2016.

Le bilan fourni par Agence Régional de la Santé indique que l'eau du Syndicat est d'excellente qualité :

Source de Chevannes, les périmètres de protection ont été réalisés il y a plusieurs années et des actions pour préserver la ressource en eau sur un secteur très sensible pour la qualité de l'eau sont toujours en cours avec le concours de la chambre d'agriculture de la Côte d'Or, des exploitants et des propriétaires situés sur le Bassin d'Alimentation de Captage. J'en profite pour les remercier tous pour le travail effectué car depuis les années 2007/2008 la qualité de l'eau s'est améliorée.

Source de la Douée à Arcenant, les périmètres de protection de cette source sont toujours en cours : La procédure de Déclaration d'Utilité Publique se déroule en 2 phases :

Phase 1 : TECHNIQUE est terminée : Délimitation des différents périmètres de protection de la source validée par un Hydrogéologue Agréé, validation par les services de l'Etat (Police de l'eau et Préfecture) de la localisation de la source avec coordonnées géographiques, des besoins en eau (autorisation pour 260 m³/jour et 95 000 m³ par an...), mise en conformité des installations de prélèvement etc.....

Phase 2 : ADMINISTRATIVE en cours actuellement : le bureau d'étude qui sera en charge de l'enquête parcellaire et de la constitution du dossier d'enquête publique (DUP) sur les différents périmètres à été choisi et à bientôt terminé son inventaire des quelques 460 parcelles et environ 230 propriétaires. Après l'envoi de dossier de DUP à la préfecture, une enquête publique sera lancée pour recevoir l'avis des propriétaires sur le dossier de DUP et seulement ensuite la Préfecture prendra un arrêté et il faudra alors notifier aux propriétaires les servitudes et les inscrire aux services de la publicité foncière

L'EAU POTABLE EST MAINTENANT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1er janvier 2018 la compétence eau potable a été transférée à la Communauté de Communes de Gevrey - Nuits.

Cette date du 1er janvier sonne donc la disparition de nos Syndicats :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Hautes Côtes, celui de la Plaine et celui de Vosne Romanée sont donc dissous à compter du 31/12/2017 et les compétences que nous exercions sont transférées à la Communauté de Communes de Gevrey Nuits qui reprendra également les compétences qui étaient exercées par certaines communes en régie directe : Nuits St Georges, Villers la Faye, Villars Fontaine...

Déjà exercée par les anciennes Communautés de Communes de Gevrey Chambertin et du Sud Dijonnais, la compétence eau potable a donc été étendue à l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes de Gevrey – Nuits.

Comme je vous l'avais déjà évoqué dans de précédents articles, la loi Notré impose ce transfert de compétence avec celui de l'assainissement au plus tard le 1er janvier 2020.....

Même si l'on peut regretter cette décision imposée par le législateur qui une nouvelle fois diminuera l'autonomie de nos communes rurales, il est nécessaire d'aller de l'avant afin d'espérer pouvoir mettre en place le plus rapidement possible la recherche de nouvelles ressources (points déjà évoqués à plusieurs reprises.....).

Comme je l'ai indiqué lors de la réunion de la Communauté de Communes qui a décidé de ce transfert à une large majorité : 49 voix pour - 26 voix contre et 2 votes blancs !!! : « Il ne faut pas faire peur.....Nous devons surtout regarder

l'avenir et les ressources de nos secteurs. Nous risquons de ne pas avoir assez d'eau dans les 10 ans qui viennent. Il faudra donc prévoir des investissements pour amener l'eau. Cela aura un coût et dire l'inverse serait un mensonge. Il faudra être solidaire pour pouvoir avoir de l'eau de qualité en quantité suffisante ».

Un comité de pilotage avait été mis en place il y a plus d'un an afin de permettre aux élus de préparer ce transfert de compétence. Les différentes réunions n'ont pas permis de trouver un accord sur le transfert et la mutualisation des prix et ceci malgré les engagements pris par la Communauté de Communes de Gevrey – Nuits de cibler les excédents transférés par les différentes collectivités et les affecter pour les travaux futurs.

Je fais partie des élus qui considèrent que l'eau potable est une compétence intercommunale par excellence car, sur un territoire tous les habitants ne sont pas égaux face à la disponibilité et la qualité de l'eau (zones rurales, zones urbaines ou péri-urbaines, sensibilité à la pollution, réserves disponibles, nombre d'abonnés ramené aux linéaires de réseaux.....).

C'est en nous regroupant que les petites communes comme les nôtres auront les moyens de mettre en place les travaux de maillages et de création de nouvelles ressources surtout en cette période où plus aucune aide de l'agence de l'eau ou autres n'est actuellement possible.

Même si ces travaux et la mutualisation des prix engendreront obligatoirement pour certains une augmentation du prix de l'eau, il est de la responsabilité des élus d'expliquer et assumer ces décisions qui sont indispensables pour l'avenir de nos communes et des habitants actuels et à venir..... La pérennisation et le développement de nos ressources pour les 20 ans à venir en dépendent

En ma qualité de dernier Président du SIAEP des Hautes Côtes, je souhaitais remercier tous les élus qui ont siégés au sein de notre Syndicat depuis sa création, remercier les fonctionnaires, les services de l'Etat, les représentants de notre société fermière Véolia. Tous, vous vous êtes impliqués depuis la création du Syndicat pour le faire vivre et le faire grandir pour l'intérêt commun et l'avenir de nos communes des Hautes Côtes.....

Pour terminer j'ai une pensée particulière pour mes 2 anciens collègues qui ont également été Président du Syndicat :

M. Alain Pascal ancien Maire de Meuilley qui a présidé le Syndicat pendant un mandat et surtout M. Paul Bonnaire ancien Maire de Chaux qui a présidé le Syndicat pendant de nombreux mandats et à qui nous devons la liaison depuis la source d'Arcenant qui alimente les communes de Meuilley et Chaux..... Pour preuve que l'histoire est un éternel recommencement et qu'il est impératif de préparer l'avenir.....

A suivre.....

Philippe BALIZET

LES CHAULAIS ET LES CHAULAISES ONT DU TALENT, AUJOURD'HUI...

Aujourd'hui Marie-Angèle LUCCHESI



Marie-Angèle infirmière relaxologue retraitée est arrivée à Chaux début 2013.

Elle pratique de nombreuses activités artistiques :

- le chant avec l'ensemble vocal de Beaune.
- La peinture technique au couteau apprise avec Marc Girardot.

- depuis 2017 aux Beaux Arts de Beaune : les portraits, le nu et les techniques des couleurs.

- depuis la rentrée, elle s'est mise au ukulélé.

Depuis plus de 30 ans, elle pratique le yoga et la méditation et possède 2 diplômes. Maintenant elle enseigne à domicile en individuel ou en petits groupes.

Contact: 06 89 86 45 67

marie_angele_lucchesi@yahoo.fr



ACTIVITE DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"



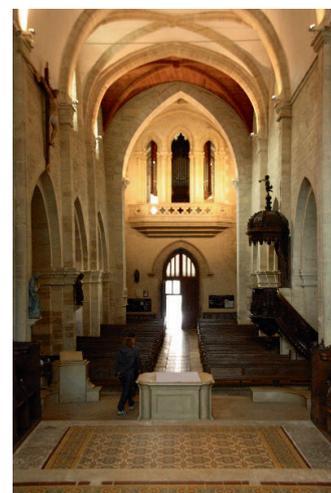
Nos activités passées:

14 Juillet : comme l'an passé nous avons organisé un lâcher de ballons. 3 ballons ont été récupérés sur une trajectoire Chaux / Vallée d'Aoste en Italie.



Samedi 2 septembre 2017 : orage oh désespoir oh pluie ennemie qui de nouveau nous contraint à l'annulation de notre balade automnale

Dimanche 10 septembre 2017 : lors de notre escapade en Franche Comté, 34 participants ont pu apprécier les fromages locaux, comté et morbier et admirer le saut du Doubs ainsi que l'abbaye de Montbenoit



Dimanche 15 octobre 2017 : notre exposition de peintures a accueilli 10 exposants et reçu 103 visiteurs. 72 personnes ont tenté leur chance à la tombola organisée. Remerciements à Michel Jardel, René Moniotte et Colette Radix qui ont mis gracieusement à notre disposition une de leur œuvre pour cette tombola



Mardi 31 octobre 2017 : plus de 40 enfants souvent accompagnés de leurs parents se sont retrouvés pour aller à la chasse aux friandises. Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle communale pour partager une soupe à la citrouille ainsi que les gâteaux apportés par les parents.



Et toujours, le 3ème mardi de chaque mois, rendez-vous à la salle communale, pour nos soirées "jeux de cartes" qui réunissent de fidèles amateurs de tarots et d'autres jeux de société.

Nos activités à venir :

A noter sur vos agendas :

Le 27 janvier 2018: retour de la troupe « En bonne compagnie » qui jouera la pièce « Tout le monde s'aime trop » de Richard Simon

Le 20 mai 2018 : notre vide grenier

Balades de printemps et d'automne : nous effectuerons ces balades quelle que soit la météo.

CHAUX VILLAGE PATRIMOINE

Au Fil des Bois et des Vignes : naissance du 1^o chemin de randonnée pour notre commune. Même si la saison d'hiver se prête moins aux promenades familiales, Chaux-Village-Patrimoine est heureux de vous annoncer la réalisation d'un chemin de randonnée spécifiquement « chaulais ».

Baptisé « Au Fil des Bois et des Vignes », ce circuit aujourd'hui opérationnel, balisé par des marques jaunes vous emmène de la place des Marronniers, à la place de la Mairie, au Monument du Canon puis par la sente qui marque la limite des communes de Chaux et de Meuilley jusqu'à la route de Marey. Traversant celle-ci le chemin vous fait suivre un agréable sentier boisé qui débouche dans les vignes dominant la route de Villers. Le retour à votre point de départ s'effectue par le chemin des vignes puis la D10.

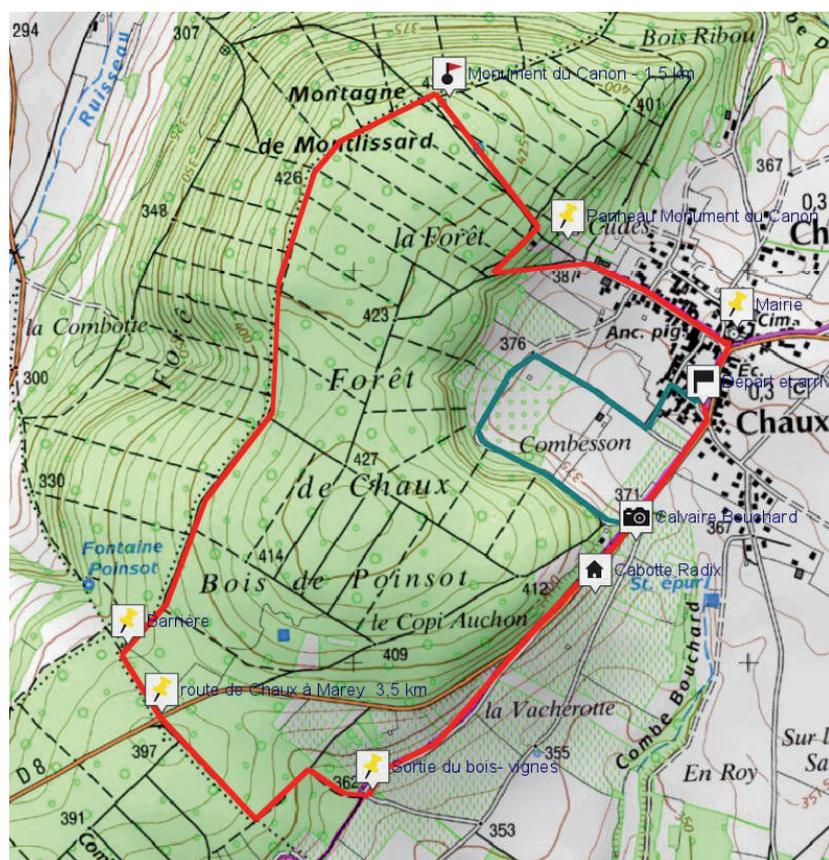
Long de 5,4 km, cette promenade familiale s'adresse à tous, petits et grands et ne présente aucune difficulté. Comptez 1h15 à 1h30 selon la durée des arrêts au monument du canon où un banc vous attend, ou pour contempler orchidées, lys martagon, sceaux de Salomon ou toute autre fleur selon les saisons (n'oubliez pas d'emmener avec vous le petit livret sur les Fleurs de la commune, vous pourrez ainsi les identifier toutes).

Un dépliant guide décrivant ce chemin pas à pas est disponible en mairie. N'hésitez pas à vous le procurer, vous pourrez ainsi emmener famille et amis dès les premiers beaux jours.

Pique-nique de Chaux-Village-Patrimoine

Le pique-nique des adhérents a eu lieu cette année le 29 juillet par un temps très ensoleillé. C'est un moment très convivial, attendu par les adhérents et leurs conjoints. Il est organisé pour remercier tous ceux qui au cours de l'année apportent sous une forme ou une autre leurs appuis, leurs aides à notre petite association.

En ce début d'année, Chaux-village-Patrimoine adresse à tous les habitants ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2018.



Un siècle d'histoire, nos racines, nos origines, celles de notre village

20 Mars 1910 Affouages

Considérant que la 2^e coupe de bois doit-être mise en vente cette année; et que par suite de la repousse fixée à 30 ans pour les coupes affouages, ces coupes ne fournissent en ce moment qu'une portion très faible de bois, il est difficile aux habitants de s'en procurer aux environs . Le conseil demande que la 2^e coupe ne soit pas mise en vente, mais délivrée à la commune pour être abandonnée aux affouagistes .

6 Septembre 1910 - Atteinte du Mildiou

Par suite de gelée, de pluie, d'intempéries de toutes sortes et d'une invasion de Mildiou, la récolte de l'année courante est complètement anéantie. Le territoire de la commune de CHAUX est en grande partie viticole, les vigneronns dont la vigne est la seule ressource, vont se trouver dans la plus grande misère. C'est pourquoi le conseil demande :

- 1) La suppression totale de l'impôt foncier en faveur des propriétaires de vignes.
- 2) Une large allocation de secours en faveur des perdants.

16 Octobre 1910 - Demande d'allocation

Demande faite par Monsieur Morinière soldat au 27^e DE LIGNE à DIJON pour obtenir en faveur de sa femme l'allocation journalière de 0,75 F prévue par la Loi du 21 Mars 1905 en faveur des familles de militaires indispensables soutiens de famille. Ses parents n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de sa femme, que celle-ci aura un enfant et qu'il lui sera impossible de se livrer à un travail.

Avis favorable donné par le Conseil Municipal

Extraits des archives des comptes rendus du conseil municipal par **Michel Jardel**

PATOIS BOURGUIGNON

barchot, barchotte : adj. édenté

baroquette : n. f. ballerine, chausson d'intérieur pour femme

bayer : v. tr. donner

berlodiau : n. m. un bon à rien

berouette : n.f. brouette

beucaler : v.itr piquer du nez à table

beuillon : n.m. idiot "Quel beuillon celui-la !" syn. beusenot

beurot, te : adj. bronzé, hâlé

beusenot : n.m. imbécile, syn. beuillon

borgeon : n.m. verre

borgnotte : n.f. petite fenêtre

bougner : v.tr. bourrer "bougner le linge dans la valise"

boure, boudre : v.tr. bouillir. "Faire boure l'eau".

bourotte : n.f. brouette

berdauiller : v. tr. tripotter "Arrête donc de berdauiller les fruits"

caboulot : n.m. cagibi

cagnagnon : n.m. bohémien, tzigane (Nevers)

cagnesiote : n.m. cousin, insecte à longues pattes de la famille des moustiques

caouinche : n.f. tête

caton : n.m. grumeau. "Y a des catons dans la pâte"

casse : n.f. poêle à frire

cati : adj. collé "un gâteau cati", qui n'a pas levé

cheurter : v. pron. s'asseoir "cheurte-toi don"

chni : n.m. poussière. "Y a un chni dans le carbu"

coutias : n.m. couteau

déchenailé : adj. défait, déchiré, détruit

dépanialer : v.tr. déchirer, déchiqueter. "Celui-là, il m'a tout dépanialé mon canapé !" (syn. déniaper)

déniaper : v.tr. déchirer, déchiqueter. S'emploie surtout pour du tissu.

devanté : n.m. tablier

diaurer : v.tr. mettre dehors . "Je m'en va te diaurer" je vais te mettre dehors.

dort-en-chiant : n.m nom donné à celui qui est endormi et pas très vif

draler : v.tr. passer son temps dehors, dans la rue à se promener

dreumer : v.tr. dormir

drouille : n.f. diarrhée

RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME

RAPPEL

A l'approche du printemps, le jardinage et le bricolage vont aller de bon train. Afin de préserver les relations de bon voisinage, pour le bien-être de tous, il est bon de faire quelques rappels :

Nuisances sonores (arrêté préfectoral du 16 juin 1999)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

Feu dans cour ou jardin

Ne pas allumer de feu lorsqu'il y a du vent .

Eviter de brûler : branches, feuilles, herbes, cartons, bois, etc... utiliser les déchetteries .

Avoir toujours de l'eau à proximité

Les barbecues ou méchouis sont interdits à moins de 200 m des bois ou des forêts

Animaux domestiques

La Municipalité vous rappelle qu'il est interdit de laisser les animaux domestiques en divagation dans le village.

D'autre part, les propriétaires d'animaux sont priés de les emmener loin de toute habitation pour faire leurs besoins ; les trottoirs et la voie publique n'étant pas réservés à cet effet. Sachant que même parfois ils sont agressifs envers les piétons ou les cyclistes.

Chacun appréciera alors de circuler dans un village propre et bien entretenu.

Raticide

Les personnes qui souhaitent avoir du raticide sont informées qu'il y a des sachets à leur disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

ETAT CIVIL

DECES

Michel RENAUDIN décédé 14 septembre 2017

NAISSANCES

Lena,daniele,Florentine DE BIASI Née le 11 octobre 2017

Maëlle, Celine,Raymonde RENEVET née le 14 décembre 2017



Ont participé à ce numéro:
Danielle Lacoudre
Michel Lacoudre
Michel Jardel
Jean-claude Bellini
Jean-claude Chapelle
Daniel Desainte-Mareville
Phillipe Balizet
Marie-Angèle Lucchesi
Suggestions & remarques à:
d.dm.chaux@orange.fr

**L'EQUIPE MUNICIPALE PRESENTE SES
MEILLEURS VOEUX POUR 2018 A TOUS
LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE
CHAUX**

